



VOIE PROFESSIONNELLE

CAP

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Histoire

ENSEIGNEMENT
COMMUN

PROGRAMME D'HISTOIRE : LA FRANCE, L'EUROPE ET LE MONDE DEPUIS 1945

THÈME 1 : LE JEU DES PUISSANCES DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1945

SOMMAIRE

<i>Thème d'étude</i>	3
<i>Jeux et finalités problématisés</i>	3
La guerre froide : quand l'affrontement Est-Ouest domine et conditionne les relations internationales	3
Remises en cause et dépassement de l'affrontement Est-Ouest	7
Les années 1970 : « un nouveau désordre mondial » (P. Milza, 1983)	13
La fin de la guerre froide (1985-1991) et le monde post-guerre froide (1991-milieu des années 2000)	14
<i>Contribution au programme annuel et articulation avec le thème 2</i>	15
<i>Démarche d'étude</i>	16
<i>Orientations pour la mise en œuvre</i>	16
Réfléchir aux continuités et aux ruptures	16
Inscrire la décolonisation dans le temps long	16
Comprendre le renouvellement des idéologies	16
<i>Articulation des différentes composantes (notions et mots-clés/repères/capacités)</i>	16

Mise en œuvre des capacités 17

Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne 17

Confronter les points de vue des États-Unis et de l'Union soviétique à travers l'analyse de documents de propagande 18

Raconter à l'oral ou à l'écrit le rôle d'un leader indépendantiste ou d'une organisation dans l'accession à l'indépendance d'un pays 20

Contributions du thème aux approches pluridisciplinaires 21**Écueils à éviter** 21**Pour aller plus loin** 22**Bibliographie indicative** 22

Instruments de travail 22

Ouvrages spécifiques 22

Actes de colloques, interventions 22

Sitographie indicative 22

Thème d'étude

Enjeux et finalités problématisés

Les enjeux sont rédigés autour des grandes problématiques qui caractérisent le thème 1 du programme d'histoire : un monde complexe marqué par l'affirmation de deux puissances qui supplantent à l'échelle mondiale les anciennes puissances impériales (France et Royaume-Uni), la fabrication de nouvelles armes de destruction massive et de nouvelles formes de conflits qui se surimposent à des formes traditionnelles. Si les États-Unis et l'URSS dominent les relations internationales de 1945 à 1991, cette domination est remise en cause par l'affirmation de nouveaux acteurs et de puissances régionales. Cette évolution est accentuée après 1991 et l'effondrement de l'URSS, rendant les relations internationales moins contrôlables et plus instables.

La Seconde Guerre mondiale modifie le jeu des puissances dans les relations internationales. Alors que l'Europe sort profondément affaiblie de la guerre, deux puissances sortent renforcées : les États-Unis et l'URSS. Ce sont les deux superpuissances encore appelées les « deux Grands ».

Le terme de **superpuissance** est utilisé pour la première fois en 1944 par William Fox. Le politiste identifie alors trois superpuissances : les États-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni.

Les États-Unis sont la première puissance économique mondiale : ils concentrent les richesses, leur économie ayant fonctionné à plein régime pendant la guerre. Ils sont maîtres des échanges commerciaux mondiaux, disposent d'une production industrielle et agricole de premier plan et bénéficient d'une avance technologique très importante sur les autres pays. Ils possèdent les deux tiers du stock d'or monétaire mondial et le dollar devient la monnaie d'échange internationale de référence. Les États-Unis deviennent les garants de l'économie mondiale avec les Accords de Bretton Woods (1944).

Les États-Unis ont développé avec la guerre une grande puissance militaire déployée sur deux fronts (Europe et Pacifique). Leur possession de l'arme atomique (ils sont les seuls jusqu'en 1949 à posséder une telle arme) et l'usage qu'ils en ont fait contre le Japon affirment leur statut de superpuissance. Ils disposent en outre d'une influence culturelle positive auprès des peuples libérés.

De son côté, l'URSS, malgré ses très importantes pertes humaines et matérielles, a renforcé son prestige idéologique et stratégique avec sa résistance puis sa victoire face au nazisme, la libération de l'Europe orientale de l'occupation allemande, montrant la solidité du régime communiste et affirmant la puissance humaine et matérielle de l'Armée Rouge, présente dans toute une partie de l'Europe en 1945.

La guerre froide : quand l'affrontement Est-Ouest domine et conditionne les relations internationales

Définir et périodiser la guerre froide, un point de départ difficile mais nécessaire

La première question que pose la guerre froide est celle de sa périodisation. Si la date de fin en 1991 avec le discours de M. Gorbatchev et la disparition de l'URSS fait largement consensus, celle du début de la guerre froide est moins évidente. Certains

mettent en avant 1947 et le rôle déclencheur du plan Marshall, d'autres 1945 et les conférences de Yalta et Postdam. Il est possible, comme le fait Georges-Henri Soutou, de placer le début de cet affrontement avant même la fin de la guerre, dès 1943.

En effet, les arrière-pensées entre les dirigeants des États-Unis et de l'URSS étaient présentes dès 1943, lors des conférences internationales qui se sont tenues pendant la guerre. Avec les dernières batailles de la Seconde Guerre mondiale, l'alliance objective entre les États-Unis et l'URSS, construite autour de la lutte contre le nazisme, prend fin. Les États-Unis et l'URSS forment un nouveau système international né d'une méfiance mutuelle qui détériore l'alliance et repose sur leur opposition idéologique et sur leur rivalité stratégique et militaire. Leurs interventions respectives vont tendre les relations internationales.

Néanmoins, les dates de 1945 et de 1947 sont couramment retenues comme début de la guerre froide, en lien avec la naissance de l'expression même de « guerre froide ».

La guerre froide

L'expression de « guerre froide » (*cold war*) est forgée dès octobre 1945 par George Orwell, puis popularisée en 1947 par le journaliste américain Walter Lippmann : cette expression est utilisée pour qualifier un nouveau type de conflit qui se différencie des affrontements traditionnels. Ainsi, la guerre froide ne débute pas par une déclaration de guerre et ne s'achève pas par une déclaration de paix. Jenny Raflik rappelle que la guerre froide présente « la particularité d'avoir été pensée, dès son début – et donc avant son dénouement – comme une période historique, et ce, de façon concomitante à son développement. La façon de "penser" le système de guerre froide, de le ressentir, de le représenter, mais aussi de l'étudier, a donc, fort logiquement, évolué au fur et à mesure des périodes de détentes ou au contraire de tensions, et ce, de façon contrastée, au sein des deux blocs ou des diverses familles idéologiques. » (J. Raflik, « L'historiographie de la guerre froide », séminaire « Autour du système de guerre froide », Séance du 22 novembre 2010, 7 pages, article aimablement mis à disposition par l'auteure)

La dissolution de la Grande Alliance intervient graduellement avec la militarisation et la mondialisation de l'affrontement entre les États-Unis et l'URSS.

La guerre froide renouvelle les relations internationales, se caractérisant par un affrontement indirect entre les deux Grands, ponctué de crises et de conflits violents, qui soulignent généralement la volonté des États-Unis et de l'URSS d'éviter une confrontation directe. Ces crises prennent cependant souvent la forme de guerres meurtrières. Ainsi, la guerre de Corée est l'exemple d'un conflit reprenant à l'échelle locale l'affrontement idéologique entre capitalisme et communisme et prenant une dimension planétaire par l'intervention des deux puissances. C'est aussi l'exemple d'une crise non maîtrisée : la paix n'a toujours pas été signée entre les deux Corées, seulement un armistice qui n'est qu'une suspension des hostilités. Les affrontements demeurent ainsi localisés, bien que la guerre froide soit planétaire. À plusieurs reprises, le monde se trouve au bord de la guerre nucléaire, comme pendant la guerre de Corée de 1950 à 1953, la crise de Cuba en 1962, ou lors des alertes nucléaires de 1983 (les années 1980 ont été les années pendant lesquelles le risque a été le plus fort¹). La

1. On soulignera que l'opinion publique ne perçoit pas ce risque au début des années 1980.

« guerre froide » présente donc « des moments » et des « points chauds ».

Le terme fait donc l'objet de critiques. Polysémique, il recouvre tout à la fois un type de guerre, une période, un système de relations internationales. Certains, comme Raymond Aron, ont pu utiliser les termes de « guerre limitée » ou de « paix belliqueuse ». Georges-Henri Soutou parle de « guerre de cinquante ans », voyant dans le terme de « guerre froide » une vision trop européo-centrée, négligeant les guerres très meurtrières dans les autres parties du monde, notamment en Asie. D'autres expressions viennent compléter ce panorama, comme celle d'« affrontement Est-Ouest ». Le rôle de la dissuasion nucléaire fait également débat : elle peut être perçue comme ayant empêché un affrontement militaire, mais aussi comme ayant alimenté la course aux armements, y compris chez d'autres puissances, malgré la volonté des États-Unis et l'URSS de rester les seuls détenteurs de la puissance nucléaire. Raymond Aron a utilisé l'expression restée fameuse « paix impossible, guerre improbable » pour caractériser les ambivalences de cette période.

Le nucléaire, facteur de paix ?

« L'enjeu nucléaire a été au cœur de la guerre froide. Par son développement, et la course aux armements qu'il a provoquée, ses incidences furent non seulement stratégiques et tactiques, mais aussi économiques, sociales, et culturelles. Mais en outre, un débat a pu se développer autour de son rôle pendant la guerre froide : a-t-il été un facteur limitant (facteur de paix), ou bien au contraire un facteur aggravant de la guerre froide par les risques d'accident lié au non-contrôle ? Longtemps, en effet, le nucléaire a été considéré comme un facteur de paix, voire comme la raison principale pour laquelle la guerre froide serait restée froide (Raymond Aron, John Gaddis). [...] Or, à partir de la fin des années 1980, des recherches ont mis en avant des aspects passés sous silence (souvent pour cause de secret défense) pendant la guerre froide, et on a pu découvrir le récit de plusieurs incidents dont les conséquences auraient pu être funestes. Cette sensation d'être passé à côté du pire, de justesse, et sans le savoir, a relancé le débat sur la nature du nucléaire. (Sagan Scott, Richard Ned Lebow et Janice Gross Stein). »

J. Raflik, « L'historiographie de la guerre froide », séminaire « Autour du système de guerre froide », Séance du 22 novembre 2010, 7 pages, article aimablement mis à disposition par l'auteur.

Toutefois, si la guerre froide dure de 1947 à 1991, la période est marquée par une alternance de période de détente et de réchauffement des relations entre les deux camps. Dès lors, les historiens différencient la « première guerre froide » (de la fin des années 1940 au milieu des années 1950) de « la détente » (du milieu des années 1955 au milieu des années 1970). Dans cette dernière période, une certaine multipolarité caractérise le monde : de nouvelles puissances émergent (par exemple la Chine et l'Inde, mais aussi des acteurs secondaires). Le début des années 1970 est marqué par un tournant souvent présenté comme un nouveau désordre mondial, et caractérisé par le changement des rapports de force économiques lié à l'accélération de la mondialisation, la réémergence du religieux sur la scène internationale, la crise interne de l'URSS et de ses satellites européens, l'éclatement du Tiers-monde, la perte de l'influence soviétique au Moyen-Orient... La disparition de l'URSS en 1991 laisse une seule hyperpuissance, les États-Unis, qui, après une courte période où elle semble en mesure de réguler les relations internationales, montre rapidement de grandes difficultés à les contrôler.

Outre les crises ou conflits localisés, la confrontation s'incarne surtout dans des dimensions idéologiques et économiques. Le concept de puissance, développé par Joseph Nye en 1990, permet de circonscrire les enjeux de l'analyse de cette période. Pour l'ancien sous-secrétaire d'État à la Sécurité nationale de l'administration Carter, la puissance n'est plus uniquement militaire ou économique, mais aussi idéologique et culturelle. La guerre froide prend une dimension englobante pour l'ensemble de la société mondiale car elle est rythmée par la propagande et une diplomatie freinant l'action de l'ONU.

Un affrontement qui dépasse les cadres géopolitique et militaire

L'évolution de l'historiographie

Si l'histoire diplomatique s'est intéressée à la guerre froide afin d'écrire une histoire des relations internationales, de nouvelles perspectives ont été introduites avec l'histoire culturelle. Particulièrement précoce en France et en Italie en raison de la présence de partis communistes très actifs, l'étude de la culture de la guerre froide s'est développée autour des associations et mouvements (comme *Paix et Liberté*) et de la redéfinition des identités nationales (comme dans le cas de l'Allemagne). Dès lors, l'histoire de la guerre froide a été considérablement enrichie.

La guerre froide comporte une dimension de guerre psychologique. Elle fut « une guerre d'images, d'idées, de propagande, de désinformation et de pression diplomatique »². Technique de communication mise au service de la manipulation des populations pour les encourager à adopter l'attitude voulue, la propagande utilise des supports variés : images à vocation didactique dépassant les cadres nationaux, discours radiophoniques, architecture du réalisme socialiste, *comics* américains, etc. La culture a ainsi été un instrument de déstabilisation de l'adversaire. Il est cependant important de se prémunir lors de la présentation de cette période d'une approche trop manichéenne, malgré le langage employé par les acteurs de l'époque. Comme le rappelle André Kaspi, il y a un décalage entre le discours idéologique mis en avant et la réalité.

Le nouvel ordre mondial et la guerre froide, accélérateur de la décolonisation

États-Unis et URSS se présentent au monde comme des modèles signant « la fin de la prépondérance européenne » (Maurice Vaïsse), qui se manifeste notamment par la désagrégation du système colonial. C'est ainsi que le contexte international d'après-guerre apparaît favorable à la décolonisation. L'ancienne opposition à la colonisation sort renforcée car la guerre a révélé et accentué les faiblesses des colonisateurs européens. Les deux nouvelles puissances affirment leur engagement anticolonial sur la scène internationale : l'URSS, au nom de la doctrine communiste, réfute toute forme d'impérialisme, et les États-Unis, ancienne colonie, défendent le principe de l'émancipation des peuples.

La charte de San Francisco (26 juin 1945) entérine la création de l'ONU et définit également les règles des nouveaux rapports entre les États : le maintien de la paix, la coopération entre les peuples et la défense des droits de l'homme dans le monde.

2. Lepri Charlotte, « De l'usage des médias à des fins de propagande pendant la guerre froide », *Revue internationale et stratégique*, 2010/2 (n° 78), pp. 111-118.

L'ONU apparaît comme un catalyseur favorable à la décolonisation³, bien que son fonctionnement soit paralysé par le droit de veto des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, notamment des États-Unis et de l'URSS, qui en font un terrain privilégié de leur affrontement.

On peut cependant préciser que les circonstances contribuent à brouiller l'image des deux superpuissances, qui n'hésitent pas à mettre de côté leur discours anticolonial quand il s'agit de faire prévaloir leurs intérêts. Ainsi les États-Unis et leurs alliés acceptent-ils le maintien de la survivance du colonialisme qu'est l'apartheid en Afrique du Sud. De même, l'URSS soutient les mouvements indépendantistes « bourgeois » quand ils leur permettent de lutter contre les États-Unis, et pratique une domination de type colonial dans les « démocraties populaires » d'Europe centrale et de l'Est.

La bipolarité Est-Ouest ne doit donc pas faire oublier une certaine multipolarité précoce des relations internationales, comme le permet une « nouvelle histoire de la guerre froide » prenant en compte à la fois une « révolution méthodologique » et « une révolution documentaire »⁴. Cette nouvelle histoire a donc décentré le regard vers les périphéries et a réintroduit d'autres acteurs, comme les États européens ou ceux du Tiers-Monde.

Remises en cause et dépassement de l'affrontement Est-Ouest

Importance et limites de la logique du monde bipolaire

Bipolaire/multipolaire/unipolaire/oligopolaire : les relations internationales de la seconde moitié du XX^e siècle sont plus riches et complexes que la seule confrontation Est-Ouest. Elles ne se réduisent pas à la guerre froide et sont marquées par l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles problématiques.

La guerre froide peut être redessinée selon la place qu'ont tenue les acteurs au cours de cette longue période. En effet, si la bipolarisation est bien le cadre structurant des relations internationales au cours de cette période entre le bloc de l'Est et le bloc de l'Ouest, l'espace des relations internationales est de plus en plus quadrillé par d'autres systèmes qui se nourrissent mutuellement :

- une logique **multipolaire** avec l'émergence progressive de nouveaux acteurs qui s'imposent sur la scène internationale, comme les nouveaux pays décolonisés posant la question du non-alignement (conférence de Bandung, 1955), ou la Chine, fondant un modèle communiste alternatif et affirmant progressivement sa puissance en Asie orientale;
- une logique « **oligopolaire** », « qui unit et oppose plusieurs puissances, dont aucune n'est assez puissante pour l'emporter sur la coalition de toutes les autres, ce qui les conduit ensemble vers des positions successives d'équilibre stable à très long terme »⁵. Cette situation est particulièrement lisible lors des réunions des membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU au lendemain de la Seconde Guerre mondiale sur l'avenir de l'Allemagne;
- Enfin, une logique **unipolaire**, qui concerne les États-Unis et leurs interventions comme leaders du monde libre, dès la fin des années 1940 en Europe occidentale ou au Japon, ce qui leur permet de tisser la toile d'interdépendances qui façonnent un monde au point de se substituer dans les années 2000 à l'arbitrage de l'ONU. Les États-Unis, par leur richesse au lendemain de la guerre, jouent aussi un rôle décisif pour aider les pays d'Europe de l'Ouest et le Japon dans leur reconstruction à partir de 1946. Toutefois, cette logique a aussi ses limites, comme en témoignent les difficultés des États-Unis dans les années 1970 ou leur essoufflement depuis la fin des années 2000.

3. *Charte des Nations unies*, chapitre XI, « [Déclaration relative aux territoires non autonomes](#) », art. 73.

4. Justine Faure, Mario Del Pero, « La guerre froide globale », in *Décentrer la Guerre froide*, collection Monde(s), PUR, novembre 2020, pp 9-10.

5. Jean Baechler, « La mondialisation politique », dans Jean Baechler et Ramine Kamrane (dir.), *Aspects de la mondialisation politique*, Paris, PUF, 2003, p. 6.

Les territoires sous influence américaine ou soviétique sont loin d'être uniformes. Les deux Grands déterminent des « camps » qui ne sont pas symétriques : si l'URSS exerce un contrôle coercitif sur les « démocraties populaires » d'Europe de l'Est (sans toutefois que l'Europe de l'Est se confonde avec l'URSS sur le plan territorial, les pays sous contrôle soviétique constituant un glacis protecteur pour Moscou), le contrôle par les États-Unis sur l'Europe occidentale se fait « à l'invitation » des pays d'Europe de l'Ouest dans un souci de protection face à l'URSS. De plus, il existe au sein de chaque camp des tensions et des désaccords qui expliquent la présence de certaines formes de multipolarité. Ainsi des tensions entre l'URSS et la Chine pour le leadership du camp communiste, des tensions entre l'URSS et la Yougoslavie, ou de celles entre les partis communistes européens, les gouvernements de leurs pays et les États-Unis relativement à la présence militaire américaine. En Europe occidentale, les initiatives françaises, voulues par le général de Gaulle pour réaffirmer la voix de la France, contribuent à tendre les relations avec les alliés américains ou européens dans les années 1960.

Les États nouvellement décolonisés deviennent des acteurs des relations internationales, initiant le mouvement du Tiers-monde puis, pour certains, des non-alignés. La conférence de Bandung réunit en avril 1955 vingt-neuf pays africains et asiatiques qui sont pour certains dans l'orbite des États-Unis (Turquie, Vietnam de Bao Dai) et pour d'autres de l'URSS (Chine communiste, Vietnam d'Hô Chi Minh), certains affichant leur neutralité (Inde)... Si cette conférence permet l'affirmation de nouveaux États, notamment les nouveaux États indépendants d'Asie, elle met également en évidence la difficulté pour ces pays de trouver une ligne commune face aux deux Grands, entre volonté de résistance et d'indépendance et nécessité d'obtenir l'aide des puissances. Ceux qui refusent de choisir entre les États-Unis et l'URSS fondent le mouvement des non-alignés, autour de Nehru, Nasser et Tito (conférence de Belgrade en 1961). Cependant, pour beaucoup de ces pays, le non-alignement revient à une forme de « mise aux enchères » de leur soutien plus ou moins marqué à une des deux puissances.

Tant dans les blocs que dans le Tiers-Monde, il existe donc des formes d'autonomie.

Il est donc important de mettre en avant **quelques pôles émergents au cœur de la guerre froide**, notamment pour leurs liens avec le thème 2 du programme. Comme le rappelle Georges-Henri Soutou, l'historiographie sur le rôle de l'Europe et de la France dans la guerre froide a progressé. Il convient de ne pas figer complètement l'Europe de l'Ouest dans le bloc atlantique et dans un alignement complet sur les États-Unis. De même, la France est à la fois un enjeu et un acteur de la guerre froide. Elle conduit « sa propre politique » au service de « ses propres intérêts »⁶. L'étude de l'exemple français permet de sortir de la seule opposition Est-Ouest.

L'Europe, une organisation régionale d'un nouveau type

La guerre froide favorise le projet européen, mais l'étude de la construction du pôle européen permet de mettre en évidence un projet qui dépasse la guerre froide.

L'idée d'un projet européen est ancienne (on peut se référer à la notion d'« européisme » développée par Élisabeth du Réau⁷), mais les premières réalisations

6. Georges-Henri Soutou, *La Guerre froide de la France (1941-1990)*, Tallandier, 2018, p. 9.

7. Cf. Élisabeth du Réau, *L'idée d'Europe au XX^e siècle. Des mythes aux réalités*, Bruxelles, Complexe 1996.

concrètes ne prennent forme qu'après 1945. La mise en place du « rideau de fer » décrit par W. Churchill dans son célèbre discours de Fulton en 1946 crée un contexte favorable à une construction européenne dans la partie occidentale du continent. Le Congrès de La Haye (7-10 mai 1948) représente un tournant avec la volonté de créer une « Europe unie » ; le préambule de sa résolution politique met en avant ces facteurs : « Les ravages de six années de guerre et de l'occupation ; une production alimentaire en régression dans le monde entier ; un énorme potentiel industriel détruit ; des dettes accumulées ; des dépenses militaires maintenues hors de toute proportion avec les ressources des peuples ; une puissance économique en déclin ; les haines héritées de la guerre ; les méfaits sans cesse accrus du nationalisme ; l'absence, malgré tous les efforts de l'ONU, d'une autorité internationale assez forte pour faire régner entre les nations l'ordre et la loi ; tels sont les éléments constitutifs d'une menace sans précédent contre le bien-être et la sécurité des peuples de l'Europe, aujourd'hui au bord de la ruine » (extraits du préambule de la résolution politique du congrès européen de La Haye, 1948).

La création d'une Europe unie est perçue comme une nécessité pour assurer la sécurité, la paix et le progrès social et pour faire face à la menace soviétique. Dès 1948, les dimensions économiques et politiques sont donc présentes dans le projet européen. Le transfert de certains droits souverains est posé comme principe fondamental sans que les congressistes de La Haye choisissent entre fédération ou union d'États. Malgré l'échec relatif du congrès de La Haye, le projet européen montre son caractère novateur et redessine les logiques diplomatiques et géopolitiques de l'Europe. Il peut être qualifié de « post-nationaliste », puisqu'il pose pour les États la question du renoncement à une partie des attributs de leur identité régalienne et de leur souveraineté : ainsi des frontières (au moins pour les échanges commerciaux) ou encore de leur pouvoir législatif face à l'élaboration d'un droit communautaire. En outre, un des principaux enjeux de ce projet résidait dans la réconciliation franco-allemande. De ce point de vue, la France passe progressivement d'une perception de la menace avant tout allemande au lendemain de la guerre à celle d'une menace germano-soviétique entre 1947 et 1949, puis en premier lieu soviétique après 1955⁸.

La dimension économique est toutefois le levier privilégié pour rassembler les États d'Europe occidentale dans un projet politique commun. C'est le sens du projet porté en 1950 par Jean Monnet et Robert Schuman qui, instruits des échecs relatifs du congrès de La Haye et du Conseil de l'Europe, mettent en avant un projet économique autour de peu de pays et centré sur la relation franco-allemande. Le projet, qui repose sur une harmonisation des politiques économiques, prend d'abord une dimension sectorielle avec la création de la Communauté économique du Charbon et de l'Acier en avril 1951 autour de 6 pays, puis s'élargit à une Communauté économique européenne définie lors des traités de Rome en 1957 et qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Cette construction, visant à mettre en place une « solidarité de fait », pour reprendre les termes de Robert Schuman et Jean Monnet, a pour but de développer les pays d'Europe en liant leurs économies de façon à rendre toute guerre entre eux impossible. En outre, l'échec de la Communauté européenne de défense en 1954 souligne, au-delà des tensions franco-allemandes encore fortes, que les États sont davantage prêts à partager leur souveraineté économique que leur souveraineté

8. Georges-Henri Soutou, « La Sécurité de la France dans l'après-guerre », in Frédéric Bozo, Pierre Melandri, Maurice Vaisse, *La France et l'OTAN, 1949-1996*. [Actes du colloque tenu à l'école militaire les 8, 9 et 10 février 1996 à Paris], Complexe, 1996, p. 22.

militaire et politique.

La dimension supranationale qui caractérise la construction européenne prend ainsi forme dans des domaines d'intervention essentiellement économiques : la politique agricole commune (PAC), la libre circulation des biens, la réduction des taxes douanières, le tarif extérieur commun en 1968... En revanche, le projet européen de défense (CED) rencontre plus de réticences car il apparaît comme une dilution des défenses nationales dans une défense européenne trop atlantiste⁹. Dans les années 1960, les débats et divisions entre les pays européens autour de la force multilatérale (MLF) montrent la difficulté des Européens à mettre en œuvre une intégration militaire à l'échelle européenne. La plupart des pays préfèrent une force de dissuasion nucléaire américaine ou nationale plutôt qu'une coopération européenne dans le domaine atomique, qui demeure empêchée par la renonciation de la RFA au nucléaire militaire.

Parallèlement, la CEE procède à une série d'élargissements tendant à faire correspondre les limites communément admises de l'Europe et celle de cette communauté en évolution. Les étapes sont assez lentes durant les années 1960 : le contexte de la guerre froide, les tensions entretenues par les divers projets britanniques, dont l'AELE (Association européenne de libre-échange) en 1959, les pressions exercées par le bloc américain et le positionnement du président Charles de Gaulle dans le jeu diplomatique ralentissent l'élargissement et l'approfondissement du projet (cf. *supra*).

L'élargissement de l'Europe des 6 à l'Europe des 9 en 1972, avec la mise en place de critères d'adhésion autour de l'économie de marché et des valeurs démocratiques, résonne comme une démonstration que ce projet est ouvert et peut offrir une alternative à la satellisation des démocraties populaires par l'URSS, incarnant l'*Ostpolitik* de Willy Brandt dans une dimension territoriale. La rapide croissance économique des pays de la CEE puis de l'UE accentue l'attractivité du projet européen et accélère son extension : dans les années 1980 avec la démocratisation de l'Europe méditerranéenne, et surtout dans les années 2000 avec l'intégration des anciennes démocraties populaires.

L'approfondissement s'accélère dans les années 1980, d'abord avec l'Acte unique de 1985 qui prévoit la réforme des institutions communautaires, l'élargissement des domaines de compétence communautaire et la coopération en matière de politique étrangère européenne. Il se poursuit avec le Traité de Maastricht (7 février 1992), et la transformation de la CEE en Union européenne. Plusieurs chantiers sont lancés : l'extension des compétences communautaires (la recherche, la formation, par exemple) tout en maintenant le principe de subsidiarité, la mise en place d'une union économique et monétaire ainsi que d'une politique étrangère et de sécurité commune, l'affirmation de la citoyenneté européenne, le renforcement de la coopération judiciaire et policière... La souveraineté monétaire passe alors à l'échelle européenne pour les pays qui ont choisi d'adopter l'euro, ce qui implique une coordination approfondie des politiques économiques et financières.

9. Le commandement suprême de l'Armée européenne doit être assuré, en cas de guerre, par SACEUR, c'est-à-dire le commandant suprême des forces de l'OTAN, qui, par accord des États membres en 1950, est forcément un général américain. Cela veut donc dire que, concrètement, la CED place les armées européennes sous un commandement américain en cas de conflit.

Toutefois, l'Europe échoue à se donner une constitution, signe de divergences politiques profondes, notamment sur ce que doit être l'union : simple zone de libre-échange, ensemble d'États gardant une forte souveraineté, projet allant vers le fédéralisme...

La France dans la guerre froide et la construction européenne jusqu'aux années 1970 (lien à faire avec le thème 2 « Vivre en France en démocratie depuis 1945 »)¹⁰

La guerre froide n'est pas un conflit extérieur à la France, notamment en raison de la présence d'un parti communiste qui draine encore 25 % de l'électorat en 1958. Les sympathies affirmées de certains Français pour le communisme depuis les années 1920, et notamment le congrès de Tours, l'aura liée aux sacrifices accomplis dans la lutte contre le nazisme, largement entretenue par le parti communiste (qui se dénomme, non sans exagération, « le parti des 75 000 fusillés »), et la théorie du nécessaire contrepoids face à l'Allemagne expliquent la complexité de la position des gouvernements français et l'entrée tardive de la France dans la guerre froide, au moment du coup de Prague et du blocus de Berlin en 1948, avec pour points d'orgue l'exclusion des ministres communistes du gouvernement en 1947 et les violentes grèves de 1948. La France s'engage aux côtés des États-Unis, participant à l'alliance atlantique (fondation de l'OTAN en 1949), et affirme sa solidarité avec le camp occidental (elle accepte la création de la RFA en 1949 ainsi que la réconciliation franco-allemande). Néanmoins, elle ne coupe pas complètement les ponts avec les pays d'Europe de l'Est, dans l'espoir d'un retour de ces pays dans le projet européen une fois débarrassés de la tutelle soviétique, et par crainte des conséquences d'une rupture totale avec l'URSS. La France développe ainsi le concept de « principe de la double sécurité » : la division de l'Allemagne évite une Allemagne puissante et la construction de l'Europe permet de faire face à l'URSS.

Toutefois, l'élément déterminant dans la définition de la politique extérieure française au lendemain de la guerre est la décolonisation, conditionnant en grande partie l'adhésion complète de la France au projet européen. D'abord, la France rencontre avec les deux Grands des opposants à sa politique coloniale, qui soulignent les limites de sa puissance. Si elle obtient l'aide des États-Unis dans la guerre d'Indochine, c'est en faisant état d'une lutte contre le communisme, l'affaire de Suez (1956) et la guerre d'Algérie (1954-1962) montrant quant à elles que la France n'a plus les moyens d'être une puissance coloniale. La France considère alors que seule une Europe unie peut lui permettre d'exister en tant que puissance face aux États-Unis et à l'URSS. En perdant son statut de puissance impériale, la France se recentre sur l'Europe. Parallèlement, depuis 1960, la France possède l'arme atomique (explosion en février 1960 de la première bombe française), dont le général de Gaulle fait un instrument d'indépendance stratégique nationale. À ce titre, il refuse en janvier 1963, le projet américain de force multilatérale (MLF), un projet consistant à créer une force multilatérale au sein de l'OTAN.

Dans le domaine de la construction européenne, le général de Gaulle considère que l'union politique de l'Europe doit prendre la forme d'une Europe des États. Dans une perspective d'indépendance et de respect de l'identité des peuples, de Gaulle entend développer la coopération politique entre les États européens autour du couple

10. Certains points indiqués dans cette fiche peuvent être introduits dans le thème 2 du programme, « **Vivre en France en démocratie depuis 1945** ». En fonction des choix opérés dans le traitement des deux thèmes, le professeur peut évoquer plus rapidement certains points ou au contraire les approfondir.

franco-allemand. Cela permet en outre à la France d'occuper dans cet ensemble une position de premier plan, la RFA étant encore marginalisée dans les institutions politiques et les relations internationales. Une commission présidée par Christian Fouchet se réunit en 1961 pour étudier les modalités d'une coopération diplomatique et politique entre les États de la Communauté économique européenne. Dans un premier plan, Christian Fouchet propose une coopération en matière de politique étrangère et de défense, de science, de culture et de protection des droits de l'homme. Il propose également de créer un conseil constitué des chefs d'État ou de gouvernement qui se réunirait trois fois par an. Ce projet est rejeté par les partenaires de la France, notamment les Pays-Bas. Un second plan est à son tour refusé. Le désaccord porte sur le modèle d'Europe à construire, entre Europe des États et Europe fédérale. Les débats autour de l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE et le veto de Charles de Gaulle à cette adhésion expliquent aussi le refus des plans Fouchet par les partenaires européens de la France.

Cet échec conduit le président de Gaulle à porter son attention sur l'intensification des relations franco-allemandes. Le 22 janvier 1963, le président français et le chancelier allemand Konrad Adenauer signent un traité bilatéral (le traité de l'Élysée) renforçant les liens entre les deux pays en matière de sécurité, de diplomatie et d'éducation. Toutefois, ce traité subit les vicissitudes des relations franco-allemandes, notamment avec les désaccords entre la France et l'Allemagne autour de la MLF.

Dès la fin de l'année 1963, de Gaulle regarde au-delà de l'Europe pour mener une politique qui entend assurer une place importante à la France sur la scène mondiale (au nom de « l'idée » que se faisait le général de la France) : la reconnaissance par la France de la Chine communiste en janvier 1964 s'inscrit ainsi dans une politique française d'ouverture vers l'Est pour dépasser les logiques de la guerre froide. « S'il est une voix qui puisse être entendue, une action qui puisse être efficace, quant à l'ordre à établir en remplacement de la guerre froide, ce sont par excellence la voix et l'action de la France. Mais à la condition que ce soient bien les siennes et que les mains qu'elle tend soient libres »¹¹. La politique française remet en cause l'ordre bipolaire. Elle est fondée sur la croyance en l'étiollement de la puissance soviétique et sur la conviction que le modèle soviétique finira par converger vers le modèle économique et social européen. Les échanges économiques avec l'URSS sont conçus comme un moyen d'amener les Soviétiques à coopérer. De Gaulle considère l'idéologie communiste comme déclinante. Selon lui, le rapprochement avec l'URSS ne fait qu'anticiper un retour à l'ordre européen d'avant 1939. À partir de 1965, de Gaulle développe une politique visant à faire de la France une passerelle entre l'Est et l'Ouest avec un processus de rapprochement avec les pays du bloc de l'Est fondé sur le triptyque « détente, entente, coopération ». Son voyage à Moscou en 1966 en est l'un des symboles. Cette politique est poursuivie dans les années 1970 avec l'action de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing : la France a ainsi contribué au processus d'Helsinki (cf. *infra*).

La France respecte donc la solidarité occidentale face à l'URSS tout en maintenant une position indépendante face aux États-Unis, qu'elle juge trop « envahissants ». Elle affirme ce positionnement en se retirant du commandement militaire intégré de

11. Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, t. I, *Le Renouveau*, 1958-1962, Paris, Gallimard, 1970, 2000, p. 1024.

l'OTAN en février 1966¹².

Les années 1970 : « un nouveau désordre mondial » (P. Milza, 1983)

Les États-Unis et l'URSS éprouvent des difficultés pour contrôler un monde plus éclaté où de nouveaux acteurs jouent un rôle de plus en plus important, comme la Chine populaire, qui remplace la Chine nationaliste (Taiwan), membre fondateur de l'ONU, comme membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. L'année 1973 constitue un tournant car la crise économique liée au premier choc pétrolier et à la guerre du Kippour fait évoluer le climat politique et révèle les effets de l'accélération de la mondialisation.

Plusieurs crises se conjuguent. Une crise des modèles politiques conduit à l'émergence de nouveaux acteurs aux côtés d'acteurs plus anciens : acteurs religieux manifestant tout autant le rejet de l'Occident que celui du communisme (la révolution iranienne en 1979), groupes terroristes (l'OLP, les groupes d'extrême-gauche en Europe), nationalistes. Des guerres régionales se produisent : guerre entre Cambodge et Vietnam en 1978, guerre Iran-Irak entre 1980 et 1988.

Ces crises soulignent une déstabilisation des superpuissances et de leurs modèles idéologiques. L'intervention du Pacte de Varsovie à Prague en 1968 et l'affirmation des sociétés civiles conduisent à un développement des dissidences au sein du bloc de l'Est, comme en Pologne dans les années 1970. Les États-Unis connaissent également une période de doute et d'échecs politiques. De même, la contestation de la bipolarisation du monde s'accroît en Europe avec la volonté d'ouverture à l'Est, la volonté de mise en place d'une politique de sécurité européenne (Acte d'Helsinki, 1975) et la contestation croissante des armes nucléaires en Europe (notamment en RFA).

Le **processus d'Helsinki**, initié en 1973, favorise l'établissement d'un cadre diplomatique et juridique facilitant la venue de la fin de la guerre froide avec la volonté de sortir de la logique des blocs et de favoriser une politique plus indépendante des démocraties populaires ainsi que de promouvoir les droits de l'homme. Les Accords d'Helsinki en 1975, s'ils semblent d'abord être une victoire de l'URSS par la reconnaissance des frontières de 1945, sont une étape importante dans le délitement de l'URSS et de son bloc, par les ouvertures qu'ils vont permettre dans le bloc communiste.

Parallèlement, de nouvelles causes mobilisent les citoyens. Les droits de l'homme, la démocratie, l'environnement mobilisent les intellectuels et de nouveaux acteurs transnationaux comme les premières ONG. Les médias jouent un rôle croissant, révélant au monde l'action des États-Unis au Vietnam ou celle de l'URSS en Afghanistan. Le retour des tensions entre les deux Grands dans ce qui a été appelé la « Seconde Guerre froide » (1975-1985) s'inscrit dans un contexte d'extension du communisme par les armes en Afrique (Angola, Éthiopie), au Moyen-Orient (Afghanistan et Yémen) et d'atonie des États-Unis suite à l'échec au Vietnam. Le

12. L'OTAN est créée en 1950, l'Alliance atlantique en 1949. La première organisation militaire régionale est celle du Traité de Bruxelles, l'Union occidentale, qui date de 1948, sans les États-Unis, qui ne peuvent s'engager dans une alliance en temps de paix avant la résolution Vandenberg ([une ressource sur cette question](#) dans l'émission « La fabrique de l'histoire »).

programme militaire de Ronald Reagan, dans le cadre de sa politique offensive face à l'URSS que résume le slogan « *America is back* », réactive les tensions et la course aux armements.

La fin de la guerre froide (1985-1991) et le monde post-guerre froide (1991-milieu des années 2000)

De 1985 à 1988, Mikhaïl Gorbatchev, qui prend la tête d'une URSS à l'économie épuisée par ses engagements militaires et la course aux armements relancée par l'administration Reagan, accepte la politique de désarmement et met fin à la guerre en Afghanistan en 1988. Malgré les tentatives de réformes internes que sont la *perestroïka* et la *glasnost*, l'affaiblissement du système communiste est trop important. Tout ceci accélère la décomposition du régime soviétique, qui peinait de plus en plus à faire face aux contestations (Pologne, Lituanie) : la chute du mur de Berlin (dans la nuit du 9 au 10 novembre 1989) précipite la fin du rideau de fer et lance une séquence qui aboutit à l'implosion de l'URSS et à la fin de la guerre froide, actée par M. Gorbatchev en décembre 1991.

Les années 1990 sont marquées par l'espérance en un nouvel ordre mondial démocratique. Les États-Unis demeurent la seule grande puissance, que certains comme Hubert Védrine qualifient d'hyperpuissance, et semblent capables de jouer le rôle de régulateur pour garantir la stabilité des relations internationales. L'entente entre les États-Unis et la Russie, les interventions américaines sous l'égide de l'ONU, comme pour la première guerre du Golfe, semblent laisser penser qu'un monde géré selon les principes du multilatéralisme est possible, d'autant que la mondialisation économique libérale s'étend, comme le montre l'entrée de la Chine communiste à l'OMC en 2001, tout comme la démocratie, avec la fin des dictatures communistes en Europe ou de l'apartheid en Afrique du Sud.

Pourtant, le désordre né dans les années 1970 se poursuit au-delà de la chute de l'URSS, car les éléments qui s'y étaient affirmés perdurent, voire se renforcent : rejet de l'Occident, développement de nationalismes qui ne sont plus contrôlés par le cadre de la guerre froide, évolution de l'islamisme et du terrorisme international, maintien des conflits locaux.

Le 11 septembre 2001, l'attaque terroriste menée contre les États-Unis par l'organisation terroriste islamiste Al-Qaida met au jour les fragilités américaines, soulignant « l'impuissance de la puissance » (B. Badie). Cette attaque est à l'origine d'une série d'interventions des États-Unis (Afghanistan en 2001, Irak en 2003) qui déstabilisent durablement le Moyen-Orient sans apporter la démocratie ni la paix. Certaines interventions divisent les puissances occidentales, telle la guerre en Irak de 2003. L'« illusion unipolaire » du début des années 1990 conduit les États-Unis à l'unilatéralisme et aboutit à un échec. Depuis 2008, les États-Unis ont donné un tournant à leur politique entamant un retrait d'Europe et du Moyen-Orient au profit de l'Asie, signe qu'ils n'ont plus les moyens d'intervenir partout dans le monde et sont amenés à faire des choix, la rivalité avec la puissance chinoise devenant alors leur priorité.

De nouvelles puissances et de nouveaux acteurs non étatiques émergent pendant cette période : des organisations régionales se développent dans le cadre de la mondialisation (ASEAN, MERCOSUR, ALENA) alors que la plus ancienne d'entre elles, la CEE, connaît un approfondissement en devenant l'Union européenne. Des pays

ditions émergentes accroissent leur poids économique et politique (Brésil, Inde, Afrique du Sud, Chine...) et participent de la recomposition du système international, alors que la Russie réaffirme sa place dans les relations internationales. La Chine affirme particulièrement sa puissance sur la scène internationale comme dans les domaines économique, culturel et médiatique, ainsi que le souligne l'organisation des Jeux olympiques de Pékin de 2008, mais également dans le domaine militaire, provoquant des tensions économiques et diplomatiques grandissantes avec les États-Unis. Enfin, les médias contribuent au développement d'une opinion publique internationale marquée par des « émotions mondiales » (causées par les massacres, les génocides comme au Rwanda en 1994) et l'acceptation du droit d'ingérence (1998 : création de la Cour pénale internationale permanente à La Haye).

De 1945 à 1991, la scène internationale se caractérise donc par la mise en place de plusieurs systèmes de relations : en premier lieu la logique bipolaire Est-Ouest, mais également les relations Nord-Sud autour de la problématique du développement et du sous-développement, la constitution d'un espace euro-atlantique pacifique, et l'émergence d'enjeux planétaires comme les questions environnementales à partir des années 1970. Si certains enjeux croisent ceux de la guerre froide, ils ont aussi « une autonomie propre » (Robert Frank) comme en témoigne leur permanence au-delà de la guerre froide.

Le monde depuis 1991 est devenu plus complexe et plus dangereux. L'illusion de l'unipolarité disparaît dès le milieu des années 1990. Les États-Unis doivent composer avec l'émergence de nouvelles puissances, notamment économiques, et doivent faire face à de dangers renouvelés comme le terrorisme islamiste.

Contribution au programme annuel et articulation avec le thème 2

Ce thème 1 s'inscrit dans la continuité du second thème de première « **Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)** ». Il est donc important de porter une attention toute particulière aux modalités de transition entre les deux thèmes pour l'inscrire dans une continuité. Notons que des historiens comme Denise Artaud ont mis en évidence que les racines de l'atlantisme remontent aux années 1920, avec l'impossibilité de penser l'équilibre et la paix en Europe sans les États-Unis. Ces éléments se retrouvent dans les années 1950-1960. De même, le projet de construction européenne apparaît dès les années 1920 comme la solution d'une paix durable sur le continent.

L'articulation avec le thème 2 « **Vivre en France en démocratie depuis 1945** » peut être exploitée notamment à travers les évolutions du positionnement de la France dans le contexte de la guerre froide et dans le processus de décolonisation, ou à travers sa place dans le cadre du projet européen. Le programme mentionne ainsi : « Le nouveau régime achève la décolonisation, maintient l'engagement de la France dans la construction européenne et scelle la réconciliation franco-allemande. Dans le contexte de la guerre froide, le général de Gaulle s'attache à faire entrer la France dans le jeu des puissances ».

Ce programme enseigné en classe terminale, dernière année du cycle de baccalauréat professionnel, réinvestit aussi bien les capacités, les notions et mots-clés ainsi que les repères travaillés au cours des années précédentes.

Retrouvez éducol sur



Démarche d'étude

Orientations pour la mise en œuvre

L'enseignant dispose d'une liberté pédagogique pour travailler ce thème selon le temps imparti. Les axes suivants doivent être pris en considération.

Réfléchir aux continuités et aux ruptures

Cette période de l'histoire a déjà été étudiée par les élèves lors de leur parcours de formation en classe de 3^e. Le thème 1 de terminale doit permettre d'approfondir et de prolonger la réflexion des élèves. Les repères constituent l'assise du contenu (cf. le commentaire du programme, qui est chronologique). L'objectif est de permettre aux élèves de saisir la complexité et la singularité dans une période marquée par une multiplicité d'événements.

Inscrire la décolonisation dans le temps long

Comme le mentionne Pierre Singaravélou, la « décolonisation commence au premier jour de la colonisation »¹³. Étudier le processus de décolonisation doit permettre de comprendre la manière dans les sociétés colonisées revendiquent un nouveau statut. La colonisation et l'amorce des contestations coloniales ont été étudiées en classe de première. Cette analyse s'inscrit donc dans la continuité de ce travail.

Comprendre le renouvellement des idéologies

La réflexion doit porter sur le concept de « guerre froide ». Il évolue durant la période. Les idéologies se transforment mais les formes d'affrontements et d'oppositions également. Les sciences, les arts, le sport ou l'économie en ont constitué les vecteurs essentiels. Il est important de diversifier les thématiques d'analyse pour démontrer la diversité de ces oppositions. (cf. les encarts ci-dessus qui permettent des mises au point).

Articulation des différentes composantes (notions et mots-clés/repères/capacités)

La logique d'organisation du programme de terminale reste identique aux années antérieures : l'entrée par les capacités guide la construction de la séquence. Le réinvestissement de notions, connaissances et repères travaillés au cycle 4 puis en seconde et première professionnelles peut aider l'élève à consolider ses acquis et construire de nouvelles compétences.

Comme cela a été mentionné précédemment, le thème 1 s'inscrit dans la continuité chronologique du programme de première. Le travail peut donc débuter par une **réactivation** des acquis (notions, capacités, repères) sur les guerres et notamment la Seconde Guerre mondiale.

Quelques exemples possibles de mise en relation des trois composantes :

13. P. Singaravélou, K. Miské, M. Ball, *Décolonisations*, Seuil-Arte Éditions, 2020.

Notions	Capacités	Repères
Guerre froide Arme nucléaire	Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne.	1950-1953 : guerre de Corée 1962 : crise des missiles de Cuba 1975 : accords d'Helsinki 1989 : chute du mur de Berlin
Puissances régionales Superpuissance ONU Arme nucléaire	Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne.	1971 : la Chine populaire, membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU 1991 : première guerre du Golfe (« tempête du désert ») 2001 : attentats terroristes aux États-Unis
Communauté économique européenne	Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne.	1957 : traité de Rome 1989 : chute du mur de Berlin
Décolonisation Non-alignement	Raconter le rôle d'un leader indépendantiste ou d'une organisation dans l'accession à l'indépendance d'un pays.	1947 : indépendance de l'Inde et du Pakistan 1955 : conférence de Bandung
CEE Guerre froide	Dégager l'intérêt, la portée et le sens d'un document de la période (discours, actes de séminaires internationaux, conférences, traités).	1957 : traité de Rome 1975 : accords d'Helsinki
Guerre froide Propagande	Confronter les points de vue des États-Unis et de l'Union soviétique à travers l'analyse de documents de propagande.	1962 : crise des missiles de Cuba

Mise en œuvre des capacités

Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la construction européenne

Les repères mentionnés dans les programmes donnent les étapes importantes des événements et des périodes charnières du thème. En reprenant appui sur les démarches et les activités proposées dans la fiche repère « Notions et mots-clés », il est nécessaire d'accompagner les élèves à identifier les périodes qu'ils ont déjà travaillées au collège. Une attention toute particulière doit être portée sur les notions de continuités et de ruptures.

La capacité « **Identifier et nommer les périodes historiques, les continuités et les ruptures chronologiques en rapport avec le jeu des puissances depuis 1945 et la**

construction européenne» permet à l'élève de :

- questionner le choix de dates de rupture : 1945, 1947, les découpages internes de la période 1947-1991, tout en rappelant que parfois, la dénomination de « guerre froide » est plus spécifiquement donnée à la période 1947-1962... Cette réflexion est l'occasion d'évoquer des tournants (la crise de Cuba par exemple);
- identifier les principales puissances en jeu dans les périodes et sous-périodes considérées;
- inscrire la construction européenne dans le contexte de la guerre froide et des décolonisations.

Le professeur peut s'appuyer sur un axe chronologique complété au fur et à mesure de la séquence pour les mettre en évidence.

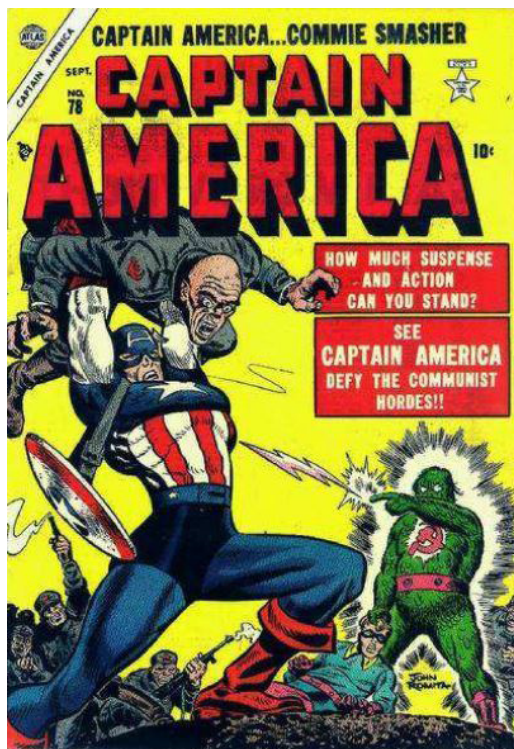
Confronter les points de vue des États-Unis et de l'Union soviétique à travers l'analyse de documents de propagande

La capacité « **Confronter les points de vue des États-Unis et de l'Union soviétique à travers l'analyse de documents de propagande** » doit permettre d'approfondir les capacités d'analyse en matière de documents historiques pour en « dégager l'intérêt, la portée et le sens ». Les documents de propagande sont complexes et supposent de développer la capacité à décoder (des allusions, des symboles...). Ces documents sont souvent présents dans les manuels scolaires.

Confronter deux images de propagande

Le sujet est connu des élèves et a déjà été travaillé au cours du cycle 4. La guerre froide fut d'abord un combat idéologique. À ce titre, il est utile de reprendre la comparaison entre les doctrines Jdanov et Truman. Mais pour les deux camps, la culture a été souvent mobilisée pour mettre en évidence ces doctrines, aussi bien à l'intérieur de chaque société qu'à l'extérieur, comme vitrine de leurs forces et de leurs messages politiques. À ce titre, les *comics* sont des documents pertinents pour mettre en lumière les stratégies de propagande des États-Unis. Bien qu'il rencontre une certaine impopularité à la sortie de la guerre en Europe, le *comic book*, à qui on reproche de fragiliser la santé morale des enfants, connaît un renouveau avec l'émergence des dessins animés et notamment le personnage de Superman. Côté soviétique, des moyens de propagande sont développés sous le contrôle direct du pouvoir. Les affiches en constituent un objet privilégié depuis les débuts de l'URSS, à destination des habitants du pays en premier lieu, mais aussi dans le cadre d'une diffusion mondiale, notamment en lien avec les partis communistes des différents pays.

L'analyse d'images de propagande extraites de la culture de masse permet ainsi de confronter les élèves à des documents en prise directe avec les sociétés de l'époque. Leurs conditions de production, de diffusion, le public visé, et la façon dont ces documents sont reçus et perçus donnent des axes d'analyse importants sur le rapport de forces entre les deux puissances.



« Captain America contre Electro », *Captain America*, couverture du n° 78, septembre 1954. (John Romita Sr., 1954, 19,7cm x 26,7cm).



« Ne fais pas de bêtises! », Govorkov, 1947.

La démarche d'analyse prend appui sur l'étude comparée des personnages représentés. Il s'agit de décrire méthodiquement et décomposer les deux vignettes en mettant en lumière les personnages (caractéristiques physiques, gestes, attitudes), les messages textuels ainsi que les choix des auteurs pour en saisir les intentions, notamment dans la façon de représenter l'autre.

Analyser un court métrage



Affiche du dessin animé « *Duck and Cover* » sur la façon de se protéger en cas d'attaque (« Bert plonge et se protège. Il est intelligent mais il a un abri sur son dos. Vous devez apprendre à trouver un abri. »)

L'analyse d'un court métrage de propagande peut également permettre aux élèves d'identifier les stratégies argumentatives retenues. Le dessin animé américain « *Duck*

and Cover» de 1952 permet de s'intéresser au mode de communication choisi pour s'adresser aux enfants. Par le biais du personnage de Bert la tortue casquée, «*Duck and Cover*» (plonger et se couvrir), mélangeant images d'archives et dessin animé apprend aux enfants l'attitude à avoir en cas d'attaque nucléaire. À la différence de la tortue qui porte déjà son casque et se protège avec sa carapace, le film expose de manière très précise aux enfants les modalités pour se prémunir des effets d'une attaque nucléaire à partir d'exemples concrets : à l'école, dans la rue, dans un parc, à la cantine, au lycée.

La dimension de propagande réside ici dans la façon dont les États-Unis se présentent comme capables de se protéger face à une attaque nucléaire, avec l'idée que se mettre simplement sous un abri suffira à se protéger d'une explosion atomique et de ses conséquences.

Plusieurs pistes pédagogiques peuvent être proposées pour exploiter ce court métrage :

- une analyse du court métrage dans sa totalité (9mn14) : le professeur amène des groupes d'élèves à analyser le contexte et les différentes parties du film ; l'introduction avec la justification de l'apprentissage du «*Duck and Cover*», la présentation de ce qu'est une attaque nucléaire (notamment la différence entre une attaque en contexte de guerre et celle hors contexte de guerre), la procédure de protection, les exemples de mises en situation...
- une analyse centrée sur les différentes mises en situation (chaque groupe devant identifier les lieux et les acteurs choisis).

Dans l'un ou l'autre cas, l'important est que les élèves identifient l'implicite de ce court métrage et l'analysent au travers du contexte de Guerre froide et de la menace soviétique. Une approche critique permet aussi de souligner le décalage entre les mesures proposées et les effets d'une attaque nucléaire. Le professeur met en évidence la dimension de guerre psychologique.

Ce travail peut bien évidemment être également l'occasion de travailler avec l'enseignant d'anglais dans une démarche pluridisciplinaire.

Raconter à l'oral ou à l'écrit le rôle d'un leader indépendantiste ou d'une organisation dans l'accession à l'indépendance d'un pays

Comprendre le processus de décolonisation, c'est en saisissant l'incarnation autour des leaders indépendantistes. Ainsi, en travaillant sur leurs discours, leurs actes, les élèves sont amenés à « dégager l'intérêt, la portée et le sens » de leur engagement.

Les ressources sont nombreuses pour travailler sur un leader indépendantiste : biographies, autobiographies, discours, actualités télévisées, etc.

Une entrée intéressante pourrait être de prendre appui sur la série documentaire [Décolonisations](#), coordonnée en 2019 par l'historien Pierre Singaravélou. Centrée sur les acteurs du processus de décolonisation, cette série permet d'en identifier les figures marquantes ainsi que les organisations dans lesquelles elles s'inscrivent.

Le professeur sélectionne quelques passages mettant en scène quelques leaders ou organisations. Les élèves, répartis en groupes, peuvent approfondir les recherches sur un leader ou une organisation spécifique. Ce travail aboutit alors, à l'écrit par

le biais d'une fiche ou à l'oral sous la forme d'un exposé présenté à la classe, à une mise en commun qui permet de souligner les axes communs et les spécificités des décolonisations.

Contributions du thème aux approches pluridisciplinaires

Le thème d'EMC de première « **Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe** » permet de poser les bases de la compréhension de la construction du couple franco-allemand et de ses aspirations pacifistes.

Écueils à éviter

- Se limiter à une approche exclusivement chronologique, sans mettre en lumière les périodes charnières, ni les différents découpages possibles.
- Ne pas prendre appui sur les acquis des élèves (notamment de troisième) et ne pas approfondir l'analyse de la période ; se limiter à une analyse globale.
- Ne pas montrer la complexité de la période 1945-1991 qui ne se réduit pas à la bipolarité.
- N'étudier la construction européenne que dans sa dimension économique en oubliant sa dimension politique.

Pour aller plus loin

Bibliographie indicative

Instruments de travail

- Charillon F., *Les relations internationales*, La Documentation française, 2006.
- Grataloup C. et Boucheron P., *Atlas historique mondial*, Les Arènes, 2019.
- Hubac J. (dir.), *Dictionnaire chronologique des guerres du XX^e siècle*, Hatier, 2013.
- Dullin S., Jeannesson S., *Atlas de la guerre froide; 1947-1990 : un conflit global et multiforme*, Autrement, 2020.

Ouvrages spécifiques

- Faure J., Del Pero M., *Décentrer la Guerre froide*, collection Monde(s), n°18, PUR, novembre 2020.
- Grosser P., *Les Temps de la guerre froide*, Complexe, 1995.
- Jeannesson S., *La guerre froide*, La Découverte, coll. « Repères », 2014.
- Lecoq, T., *Enseigner de Gaulle*, Réseau Canopé, 2018.
- Soutou, G.-H., *La guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*, Fayard, 2001.
- Soutou G.-H., *La guerre froide de la France*, Tallandier, 2018.
- Vaïsse M., *Les relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, 1993.
- Vaïsse M., *Dans les archives secrètes du Quai d'Orsay, L'engagement de la France dans le monde, 8 mai 1945-11 septembre 2001*, L'Iconoclaste, 2017.
- Alles D., Ramel F., Grosser P., *Relations internationales : Cours, exercices corrigés, méthodes commentées*, Armand Colin, 2018.
- Singaravélou P., Miské K., Ball M., *Décolonisations*. Seuil-ArteÉditions, 2020.

Actes de colloques, interventions

- Sirinelli J.-F., Soutou G.-H. (Éds.), *Culture et guerre froide : Actes du Colloque « Culture et Guerre froide », 20 - 21 octobre 2005 ; tenu à la Sorbonne et à Sciences Po*. Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008.
- Raflik J., « L'historiographie de la guerre froide », Séminaire « Autour du système de guerre froide », séance du 22 novembre 2010, 7 pages, article aimablement mis à disposition par l'auteur.

Sitographie indicative

- Sur le site internet du CVCE (Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe), des dossiers sur :
 - [les grands événements de la construction européenne](#)
 - [la question nucléaire](#)
- Le site du [mémorial Charles de Gaulle](#).
- La série documentaire d'Arte, *Décolonisations*, notamment [l'épisode 2 sur les affrontements pour les indépendances](#).
- Sur le site de France Culture :
 - Concernant la guerre froide :
 - [La Fabrique de la guerre froide](#), une série avec de très nombreux petits épisodes, courts, directement utilisables en classe.

Retrouvez eduscol sur



- Dans la série « Une histoire de l'idée d'Europe » de l'émission *La Fabrique de l'histoire* d'Emmanuel Laurentin, l'épisode 3, du 2 janvier 2019, « [L'identité européenne face à la guerre froide](#) », avec Robert Frank, Emilia Robin-Hivert et Jenny Raflik-Grenouilleau.
- Sur la construction européenne depuis 1948 :
- *La Fabrique de l'Histoire*, Emmanuel Laurentin, « [Le projet d'une Europe politique](#) », 2016 (durée : 52 minutes).
- *La Fabrique de l'Histoire*, Emmanuel Laurentin, « [Le projet d'une Europe politique](#) », 2017 (durée : 52 minutes).
- Sur le site de France Inter :
 - *Un monde qui change*, Jean Lebrun, « [L'Europe : De la construction à l'enlisement](#) », 2012, durée : 7 minutes.